

AESH

Un salaire DÉCENT
Un VÉRITABLE statut

RESPECT!
Pour l'école publique
et pour celles et ceux
qui la font !



2026 : des vœux, mais toujours pas de moyens

En ce début d'année 2026, la FSU-SNUipp Var adresse à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale ses **meilleurs vœux de solidarité, de détermination et de combativité**. Dans un contexte politique et social instable, **ces valeurs sont plus que jamais indispensables**.

Sur le plan national, les choix politiques en matière d'éducation continuent d'inquiéter. À la recherche d'un budget pour 2026, le gouvernement avance sans cap clair, sur fond d'élections municipales à venir. Derrière les discours, ce sont des orientations marquées par **l'austérité, l'absence de revalorisation salariale et la poursuite de restrictions de moyens qui se dessinent pour l'Éducation nationale**.

Le Sénat qui rejette une proposition de loi visant à améliorer les conditions d'emploi des **AESH** constitue un signal politique particulièrement grave. Alors que l'école inclusive est affichée comme une priorité, ce refus entérine **la précarité de dizaines de milliers de personnels indispensables** au quotidien des écoles.

Maintenir les AESH dans des contrats sans statut, sans reconnaissance salariale ni perspective professionnelle, c'est **organiser sciemment l'échec de l'inclusion scolaire et mépriser celles et ceux qui la font vivre chaque jour**.

Pour la FSU-SNUipp, l'accès à un statut de fonctionnaire de catégorie B des AESH est une exigence incontournable.

La réforme de la **Protection sociale complémentaire** s'inscrit dans cette même logique. Présentée comme une avancée sociale, elle impose un dispositif obligatoire, partiel et inégalitaire, affaiblissant les solidarités et éloignant l'objectif d'un véritable système de protection sociale solidaire. **La FSU-SNUipp défend une protection sociale plus solidaire et plus égalitaire, avec pour objectif le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale de l'ensemble des soins prescrits.**

Face à ces attaques répétées, la résignation n'est pas une option. C'est par la **solidarité, l'unité et l'action syndicale collective** que nous pourrons peser, résister et gagner. La FSU-SNUipp Var appelle l'ensemble des personnels à **s'informer, s'organiser et se mobiliser pour défendre leurs droits et une école publique au service de toutes et tous.**

Ensemble, faisons vivre une école publique forte, digne de nos valeurs et de nos ambitions.

Edito rédigé le 12/01/2026

Stéphane Spilliaert
Membre du bureau



TOULON CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 20/01/2026

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Pages 2 : Action : effectifs
- Page 3 : Ecole inclusive
- Pages 4 et 5 : PSC
- Page 6 : Neos / Retraité.es
- Page 7 : Stages et RIS
- Page 8 : Bulletin d'adhésion

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 400
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 525 S 07337
Imprimé par nos soins

Section départementale du SNUipp
Immeuble le Rond Point
111, Av Curie 83160 LA VALETTE
Tel : 04 94 20 87 33
Email : snu83@snuipp.fr
Site : <https://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé
grâce à la cotisation des
adhérent-es du SNUipp



ACTION : BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE

Une opportunité pour l'école !

La baisse des effectifs enclenchée depuis 2010 est vue par les gouvernements successifs comme une opportunité de récupérer des moyens et de faire des économies. Mais est-ce vraiment un calcul rentable à long terme ?

À l'heure où le parlement ne parvient pas à adopter un budget pour 2026, une autre lecture est proposée par le syndicat : celle d'un **levier pour améliorer les conditions de travail, réduire les inégalités et renforcer la réussite des élèves.**

La dégradation des conditions de travail pour les personnels de l'Éducation nationale a des causes multiples : inclusion sans moyens suffisants, affaiblissement progressif des RASED, injonctions contradictoires, multiplication des tâches invisibles, manque de temps, attaques contre la liberté pédagogique, perte de sens du métier, absence de formation continue, non remplacement...

Le mal-être professionnel augmente de façon inquiétante chez les personnels. **Il est urgent d'enrayer cette tendance et de redonner de l'attractivité aux métiers enseignants, PsyEN et AESH.**

L'une des réponses structurelles à ces constats alarmants consisterait à **tirer profit de la baisse démographique pour modifier les contours de l'école de façon inédite en diminuant le nombre d'élèves dans toutes les classes.**

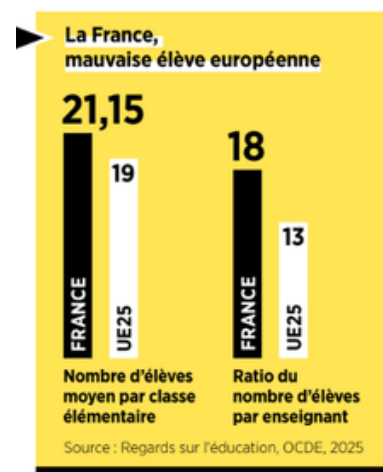
En effet, les recherches scientifiques prouvent les bénéfices de la baisse des effectifs à court, moyen et long terme pour les élèves, mais aussi pour la société.



Selon Julien Grenet, chercheur en économie au CNRS, professeur associé à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques, "la réduction du nombre d'enseignants n'est pas une opération rentable sur le long terme puisque pour 1 euro économisé sont perdus 9 euros pour la société."

Le maintien des effectifs enseignants malgré la baisse démographique permettrait notamment de :

- **rattraper le niveau européen d'effectifs** par classe d'ici 2034 (passer de 22,4 élèves par classe en 2024 à 18,4 en 2034)



- **créer des postes de remplaçant-es** afin qu'il n'y ait plus aucune classe non remplacée,
- **permettre une meilleure inclusion** de tous les élèves et donc une baisse des inégalités scolaires,
- **mettre en place partout un-e enseignant-e surnuméraire** pour mieux confronter les points de vue, essayer d'autres dispositifs pédagogiques et donner du temps aux équipes en décorrélant le temps de travail des enseignants du temps de classe des élèves. C'est le "plus de maitres-ses que de classes" que porte la FSU-SNUipp depuis sa création,
- **avoir des moyens pour une formation continue de qualité.**

UNE AUTRE ÉCOLE EST POSSIBLE

La projection de baisse de la démographie scolaire de 500 000 élèves d'ici 2029 est une opportunité pour améliorer l'école. Maintenir le nombre actuel de postes PE donne des marges de manœuvre budgétaire pour de meilleures conditions de travail et d'apprentissage.

C'est pourquoi la FSU-SNUipp demande un plan pluriannuel de dotations pour :

- ▶ des effectifs ne dépassant pas **22 élèves par classe, 18 élèves en éducation prioritaire**, dans les classes multi-niveaux et en milieu rural, **15 élèves en TPS/PS**,

- ▶ **des créations de postes** de « Plus de maitres que de classes » avec 6 enseignant-es pour 5 classes,
- ▶ **réduire le temps de travail** : tout en préservant 24 h pour les élèves, 18h sont effectuées par les PE devant élèves et 3h destinées au travail collectif.

La baisse démographique doit participer à la transformation du métier en faveur des élèves, à la main des enseignant-es et à l'invention d'un nouveau fonctionnement de l'école.



Lors du dernier CSA-SD le 21/11, ce fut l'occasion pour vos élu.es de la FSU-SNUipp d'interroger et d'interpeller à nouveau notre administration sur **l'état de l'école inclusive** dans notre département en particulier sur ses **manques et dévoiements** créant l'essentiel du **mal être et de la souffrance au travail** de nos collègues.

En effet, pratiquer **l'inclusion à outrance nous met en difficulté**, l'Ecole ne pouvant plus correctement remplacer sa mission pour les autres élèves.

Prenons le cas des notifications d'AESH :

Dans notre département, le nombre d'enfants bénéficiant d'une notification délivrée par la MDPH continue de croître rapidement.

Ainsi, au 31/10/25, **4645 élèves bénéficient d'un accompagnement par une AESH :**

- + 5,9% en 1 an,
- + 15,5% en 2 ans,
- + 47,4% en 5 ans !

Or, dans le même temps pour tenter d'y répondre, **le nombre d'AESH n'a pas connu la même hausse :**

- 1995 à ce jour contre 1825 en 2023 soit +9,6% en 2 ans !

D'où le recours important à la **mutualisation** (66% des prescriptions) **comme cache misère !**

De plus, comme **le nombre de places en établissements médico-sociaux stagne malgré un nombre d'orientation qui s'est accru** (dans le Var, le taux d'équipement dans les ESMS est de 5,7/1000 habitants de -20 ans quand la moyenne nationale est de 7,1), la conséquence pour nos conditions de travail est **dramatique : 632 élèves en situation de handicap sont mal orientés, faute de place dans des structures adaptées :**

- 472 élèves avec notification IME sont scolarisés en ULIS ou en classe ordinaire
- 160 élèves avec notification ITEP sont scolarisés en classe ordinaire



Ainsi, rien d'étonnant hélas à ce que **la cellule « cas complexe » à la DSDEN soit débordée** lorsque les seules **fiches SST concernant les élèves à BEP se comptent par centaines par an :**

- 236 en 2024/25
- 306 en 2023/24

Pas étonnant alors que dans la dernière enquête TALIS sur les enseignants (dans 15 pays dont 5 de l'UE) parue en octobre quant à notamment leur **condition de travail et les réalités de la classe moderne :**

- 53% des professeurs des écoles déclarent avoir + de 10% d'élèves ayant des problèmes de comportement en classe.
- 30% ne se sentent pas capable de gérer leur classe ; la France étant avant-dernière devant le Japon.
- 53% déclarent avoir +10 % d'élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP) en classe ; seule la Belgique a un pourcentage plus élevé.
- 86% sont en demande de besoins de formation pour y faire face...

Ne restez pas isolés face à ces difficultés de gestion de certains élèves à BEP, remplissez les fiches SST et contactez votre syndicat FSU-SNUipp Var !

Le Sénat rejette le statut de fonctionnaire pour les AESH !

La FSU-SNUipp le réaffirme avec force : l'inclusion scolaire ne peut reposer sur la précarité organisée de celles et ceux qui la rendent possible. Il y a urgence absolue à :

- créer un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH,
- garantir une rémunération sur la base d'un temps plein,
- mettre en place une formation qualifiante et reconnue,
- clarifier les missions et reconnaître pleinement leur rôle éducatif.

POUR UNE ÉCOLE VRAIMENT INCLUSIVE

La consultation FSU-SNUipp sur l'inclusion, recueillant plus de 67 000 réponses en mars 2025, révèle une urgence partagée par PE et AESH : l'inclusion manque de moyens et doit changer de cap. En conservant les postes, la baisse démographique doit permettre de réduire les effectifs des classes et repenser l'école : plus d'enseignant-es spécialisé-es, du « Plus de maîtres que de classes » et un travail d'équipe renforcé. Autre priorité

exprimée par deux tiers des personnels répondants : créer un corps de la Fonction publique pour les AESH, incluant une véritable formation. Face à l'ampleur des transformations nécessaires, seules une remise à plat des logiques actuelles et une réelle écoute du terrain permettront d'avancer vers des États généraux de l'école, notamment pour tenir la promesse de l'inclusion.

Un contrat "prévoyance"

Dans la Fonction publique, les agent-es bénéficient de garanties statutaires (et réglementaires pour les contractuel-les) en matière de prévoyance assurant une protection financière en cas d'incapacité (complément de traitement en cas d'arrêt maladie au-delà des règles de la Sécurité sociale), d'invalidité (dispositif de retraite pour invalidité) et de décès (versement d'un capital décès).

Lors des négociations pour la mise en œuvre de la PSC, **la FSU a obtenu :**

- des améliorations des garanties statutaires et réglementaires pour les agent-es : fonctionnaire et contractuel-le;
- l'obligation pour les employeurs publics de proposer à ces agent-es une complémentaire sur la prévoyance;
- la participation de l'employeur à hauteur de 7 € par mois par agent-e au contrat collectif en prévoyance qu'il aura sélectionné.

Ce contrat complémentaire en prévoyance sera facultatif, les agent-es ayant une autre couverture seront libres de la conserver, mais dans ce cas ils et elles ne bénéficieront pas de la participation employeur.

Les garanties complémentaires en prévoyance

Le contrat collectif complémentaire en prévoyance qui sera proposé aux agent-es, en avril 2026, permettra d'améliorer la rémunération en arrêt maladie (hors des périodes à traitement plein) pour atteindre 80% de la rémunération ainsi qu'un doublement du capital décès. Il est aussi prévu des mesures sur l'invalidité quand la retraite pour invalidité aura été réformée (2027).

Présentation des évolutions des dispositions statutaires ou réglementaires (pour l'ensemble des agent-es hors souscription d'un contrat complémentaire)



Le gouvernement Bayrou a décidé de baisser la rémunération des agent-es en congé maladie de 10% durant les 3 premiers mois d'arrêt. La FSU a dénoncé cette mesure qui constitue une atteinte aux droits et qui va fragiliser davantage les agent-es déjà confrontées à des problèmes de santé.

Incapacité

Le décret du 27 juin 2024 n° 2024-641 vient préciser les dispositions en vigueur au 1er septembre 2024 pour les agent-es en situation de longue maladie et de grave maladie. Pour les fonctionnaires, les dispositions relatives au congé de longue maladie (CLM) évoluent dans un sens favorable. D'une part, le droit à ce congé est désormais possible même lorsqu'un congé longue durée (CLD) a déjà été octroyé pour la même pathologie. D'autre part, le niveau de rémunération est amélioré (voir tableaux ci-dessous). Pour les contractuel-les, les droits sont aussi améliorés par la réduction des conditions d'ancienneté à 4 mois pour bénéficier du congé maladie ou de grave maladie (CGM). De plus, la durée et les niveaux de maintien des rémunérations sont alignés sur ceux des fonctionnaires (voir tableaux ci-dessous).

Droits statutaires	
A compter du 1 ^{er} /03/2025	
3 mois à 90% du TIB*	fonctionnaires congé maladie
9 mois DT*	

contractuel-les congé maladie		
Droits réglementaires		
Avant		A compter du 1 ^{er} /09/2024
1 mois à TP et 1 mois à DT à condition d'au moins 4 mois de service	3 mois à 90% du TIB et 9 mois à DT à condition d'au moins 4 mois de service	
2 mois à TP et 2 mois à DT à condition d'au moins 2 ans de service		
3 mois à TP et 3 mois à DT à condition d'au moins 3 ans de service		

Droits statutaires	
Avant	A compter du 1 ^{er} /09/2024
1 an à TP*	1 an à TP + 33% des indemnités
2 ans à DT	2 ans à 60% du TIB et des indemnités

fonctionnaires
CLM

contractuel-les CGM		
Droits réglementaires		
Avant		A compter du 1 ^{er} /09/2024
1 an à TP et 2 ans à DT à condition d'au moins 3 ans de service	1 an à TP + 33% des indemnités puis 2 ans à 60% du traitement et des indemnités à condition d'au moins 4 mois de service	

*TIB = traitement brut indiciaire
DT = demi traitement
TP = traitement plein

La subrogation

Elle intervient lorsqu'un-e contractuel-le est en congé maladie, l'employeur perçoit pour son compte les indemnités journalières de la Sécurité sociale et, en contrepartie, il maintient le salaire à hauteur des dispositions réglementaires. Actuellement elle n'est pas généralisée provoquant parfois cumul du salaire et des indemnités et donc par la suite retraits de salaires pouvant engendrer des situations financières difficiles. Alors que l'Etat s'est engagé à mettre en œuvre la subrogation pour toutes et tous à partir du 1er juillet 2025, cette date, repoussée par deux fois, est désormais au 1er janvier 2027. La FSU a dénoncé ce report qui fait perdurer une situation précaire pour les contractuel-les.

Décès

Pour l'ensemble des agent-es fonctionnaires et contractuel-les, en cas de décès en activité (ou en détachement, en disponibilité pour raison de santé ou en congé parental) sans condition d'âge, ni d'origine, du moment ou du lieu du décès, il y a versement :

- d'un **capital décès** correspondant à un an de rémunération. Il est triplé si le décès fait suite à un accident de service, une maladie professionnelle, un attentat ou attaque en lien avec le service ou en raison de sa fonction, un acte de dévouement dans un intérêt public ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes.
- d'une **rente temporaire éducation** pour les orphelin-es de l'agent-e décédé-e. Elle est versée sans condition jusqu'à 18 ans ou 27 ans en cas de poursuite d'étude, d'apprentissage, d'alternance. Elle correspond à 5% du PMSS jusqu'à 18 ans et 15% au-delà.
- d'une **rente viagère pour les orphelin-es en situation de handicap** (taux d'incapacité permanente au moins égal à 50 %), sans limite d'âge. Elle correspond à 15% du PMSS.

Invalidité

L'accord interministériel d'octobre 2024 prévoit de modifier substantiellement la prise en charge de l'invalidité des fonctionnaires, à l'horizon 2027.

La mise à la retraite, pour invalidité, ne serait plus inéluctable et selon le degré d'invalidité, poursuivre son activité et recevoir une prestation compensatoire serait possible.

De plus, les agent-es placés-es en invalidité continueraient de cumuler des droits au régime des pensions civiles et militaires de retraite.

Des concertations doivent intervenir dans les prochains mois pour la mise en œuvre concrète du nouveau régime.



ENGAGÉ-ES POUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Les dispenses

Les dispenses d'adhésion sont toujours possibles dans les cas suivants :

- vous bénéficiez de la complémentaire santé solidaire
- vous bénéficiez d'un contrat individuel souscrit moins d'un an avant la mise en place du contrat collectif ou de votre recrutement (dispense limitée à l'échéance annuelle de ce contrat, donc maximum jusqu'en avril 2027)
- vous êtes en CDD et déjà couvert.e par une assurance individuelle pour frais de santé
- vous êtes couvert.e par la couverture collective obligatoire de votre conjoint.e

Pensez à faire la demande de dispense dès à présent, directement en suivant le lien qui vous a été envoyé sur votre boîte mail professionnelle. Il n'y a **aucun justificatif à envoyer à part la demande de dispense fournie à remplir.**

A noter : l'agent.e peut décider de rejoindre le contrat collectif à tout moment sans augmentation de cotisation ni questionnaire de santé.

Tableau comparatif des remboursements PSC



NEOS :

Concours bac+3 annulé faute de budget ?



La FSU-SNUipp dénonce l'incertitude que subissent les futur-es PE sur la tenue des concours bac+3. Elle intervient auprès du MEN pour obtenir des clarifications rapides et la mise en oeuvre de la réforme de la formation initiale à la rentrée 2026.

Faute d'un vote du budget 2026, **le nouveau CRPE à bac+3 ne pourrait avoir d'existence que sur le papier et pourrait être annulé.**

En effet, l'absence de budget remet en question la réforme de la formation initiale et par conséquent la mise en place effective du nouveau CRPE.

Cependant, **le CRPE à bac +5 lui serait conservé en l'état** car reconduit sur la base des crédits de 2025.

Quid des étudiant.es inscrit.es ?

Quand seront-ils et elles informé.es de leur sort ?

Quid des conséquences sur le nombres de postes dans chaque académie ?

Trop de questions en suspens pour relancer l'attractivité du métier pourtant nécessaire.



Le communiqué intersyndical sur la réforme des concours enseignant.es et CPE est disponible ici !



RETRAITÉ.ES

Laisser faire ? Ou se mobiliser pour changer la donne ?



En 2026, la mobilisation reste d'actualité. Le budget de l'Etat n'a pas été adopté, celui de la Sécu, adopté à quelques voix, présage des jours sombres. Même les médecins libéraux se mobilisent contre ce budget et ses conséquences pour leurs patients !

Les retraité-es du Var, avec les orgas varoises du groupe des 9, ont tenu une conférence de presse le 3 décembre dernier pour alerter sur cette situation.

Et dans la même logique, nous avons été à la rencontre des intéressé-es en distribuant un document sur le cours Lafayette à Toulon le mercredi 6 décembre. (photo ci-contre)

Il nous faut continuer sans relâche à essayer de faire partager nos analyses et la nécessité d'agir ensemble.

Nous savons bien que la pédagogie c'est aussi l'art de la répétition, toujours un peu différente, enrichie des réactions des un-es et des autres...

Notre organisation syndicale est attachée à la défense des conditions de vie des salarié-es fonctionnaires, en activité ou en retraite, que nous représentons. L'accès aux soins, à la santé est un élément crucial de la qualité de vie. **Dans quel monde voulons-nous vivre ?**

Un monde du chacun pour soi ou un monde de la solidarité tel que celui partiellement, mais magnifiquement, réalisé avec la mise en place de la Sécurité Sociale en 1945/46 ? La situation aujourd'hui appelle à une prise de conscience et un vrai débat dans notre pays.

Nous avons un rôle à jouer pour que le choix de la SOLIDARITE soit partagé.

A commencer par la définir, la comprendre, l'enseigner...

A suivre !



Mercredi 6 décembre à Toulon



Les prochains stages syndicaux organisés par la FSU-SNUipp 83

Zoom sur le stage "Filles-garçons : à l'école de l'égalité" à venir :

Différences de réussite et d'orientations scolaires et professionnelles, inégalités salariales, violences et discriminations : **le combat pour l'égalité est toujours d'actualité.**

Quel est l'impact du genre sur les élèves et leurs apprentissages ? Qu'en est-il de l'égalité dans la cour de récréation ? Quels sont les différents procédés que l'on peut utiliser pour une expression plus égalitaire ? Les interactions qui se produisent en classe peuvent-elles être vecteur d'inégalités entre filles et garçons ? Quels leviers peuvent être actionnés par les enseignant-es pour permettre aux filles et aux garçons de réellement travailler ensemble ? Quelle place dans les programmes ?



Pensez à vous inscrire sur notre site Internet ET à prévenir le DASEN sous-couvert de votre IEN, au moins 1 mois avant la date.



Zoom sur les stages "Débuts de carrières"

Comment fonctionnent les promotions ? Calendrier des opérations administratives ? Mouvement interdépartemental et intradépartemental.

Ce stage a pour vocation à expliquer le fonctionnement de ces différentes opérations administratives de manière générale et non à traiter des cas particuliers.

Les animateurs se rendront toutefois disponibles pour répondre à des questions plus personnelles.

RAPPELS : Chaque enseignant.e a le droit de participer à **12 jours de stages de formation syndicale par an**. De plus, participer à des stages syndicaux ne vous empêchera pas de participer à **trois ½ journées d'info syndicale** la même année.

Faites valoir vos droits et inscrivez-vous !



Réunions d'Information Syndicale à venir :

- mercredi 21/01/26 : 9h-12h, école maternelle Jean Moulin à Cuers
- mercredi 04/02/26 : 9h-12h, école élémentaire Malraux au Beausset
- mardi 10/03/26 : 17h, école primaire La Motte à La Motte
- mercredi 11/03/26 : 9h-12h, école primaire Claude Gilardo à Brignoles
- mercredi 11/03/26 : 9h-12h, école primaire G. Guynemer à Hyères
- mercredi 1/04/26 : 9h-12h école Victor Hugo Saint Maximin (école à confirmer)
- mercredi 8 avril 2026 : RIS visio - Spéciale Mouvement

Inscriptions et informations ici !



